

Pour toutes ces raisons, les corporations méritent donc d'être conservées. Mais elles ne pourront l'être utilement que dans la mesure où elles seront revivifiées et modernisées. Il ne peut s'agir, en aucun cas, de maintenir paresseusement la survivance des anciens métiers, mais au contraire d'encadrer l'indigène dans une organisation et avec des chefs qui lui sont coutumiers, pour lui imposer plus facilement des règles nouvelles de production, pour provoquer et guider son évolution.

Ces corporations garderont ou attireront d'autant aisément les ouvriers et les patrons marocains qu'elles présenteront un caractère d'utilité pour eux.

Le jour où la corporation sera pour l'ouvrier marocain tout à la fois un bureau de placement, une société de secours mutuels, un groupement de défense, le syndical n'aura plus d'attrait pour lui.

Quant au patron, il devra trouver dans la corporation des avantages au point de vue crédit, achat de matière première, adjudication ou soumission.

Ainsi comprise, l'organisation corporative permettra au Gouvernement du Protectorat d'avoir tous les moyens suffisants pour diriger l'orientation et l'activité économiques de nos protégés. Du point de vue social et politique, cette organisation doit réduire au minimum les conflits sociaux entre patrons et ouvriers : ces derniers, solidement encadrés, enseignés, secourus dans les formations corporatives, bénéficieront d'une stabilité sociale qui sera notre meilleure garantie contre les agitateurs dans les périodes de crises économique et politique.

Adrien MASSONNAUD,
Contrôleur civil suppléant.

INDICE DU PRIX DE LA VIE,
calculés par rapport à 1930, à Alger
et dans l'ensemble des départements français.

DATES	MOYENNE des départements français	
	ALGER	MOYENNE des départements français
1930	100	100
Mai 1931	"	100,9
Novembre 1931	"	92,8
Mai 1932	93,04	91,3
Novembre 1932	87,99	89,8
Mai 1933	86,615	86,7
Novembre 1933	89,212	87,5
Mai 1934	87,802	84,4
Novembre 1934	82,136	82,3
Mai 1935	79,785	78,7
Novembre 1935	75,836	77,8
Mai 1936	78,058	80,3
Novembre 1936	88,653	92

Extrait du supplément économique de la revue *Algérie*, n° 1, janvier 1937.

OPÉRATIONS DE PLACEMENT

Office marocain de la main-d'œuvre

STATISTIQUE DES OPÉRATIONS DE PLACEMENT PENDANT LE 4^e TRIMESTRE 1936

VILLES	PLACEMENTS RÉALISÉS					DEMANDES D'EMPLOI non satisfaites					OFFRES D'EMPLOI non satisfaites				
	HOMMES		FEMMES		TOTAL	HOMMES		FEMMES		TOTAL	HOMMES		FEMMES		TOTAL
	Non Marocains	Marocains	Non Marocains	Marocains		Non Marocains	Marocains	Non Marocains	Marocains		Non Marocains	Marocains	Non Marocains	Marocains	
Casablanca	567	231	353	496	1.647	194	26	61	"	281	22	5	131	33	191
Fès	27	54	13	41	135	90	63	28	103	284	14	10	19	2	45
Marrakech	16	32	18	42	108	37	255	19	28	339	1	7	2	11	21
Meknès	64	627	35	20	746	22	20	5	"	47	"	"	"	"	"
Oujda	76	92	9	16	193	102	40	27	26	195	2	2	3	1	8
Port-Lyautey	8	2	2	5	17	15	9	3	10	37	"	1	"	2	3
Rabat	32	135	17	288	472	166	466	52	416	1.100	1	"	"	"	1
Bureaux annexes	"	"	"	"	"	58	63	"	1	122	1	"	"	"	1
Total général.....	790	1.173	447	908	3.318	684	942	195	584	2.405	41	25	155	49	270

IMMIGRATION DES TRAVAILLEURS

Dans le courant du 4^e trimestre 1936, il a été visé 218 contrats à titre définitif, nombre égal à celui des contrats visés au cours du 3^e trimestre, et 118 contrats à titre temporaire au lieu de 124 contrats à titre temporaire visés pendant le 3^e trimestre 1936.

Au cours du 4^e trimestre 1935, il avait été visé 255 contrats à titre définitif et 223 à titre temporaire.

Sur les 218 contrats, visés à titre définitif pendant le 4^e trimestre 1936, 200 ont été établis par des employeurs français (citoyens, sujets ou protégés) qui ont recruté 143 Français et 57 étrangers, et 18 ont été dressés par des patrons étrangers qui ont recruté 4 Français et 14 étrangers.

Au cours de l'année 1936, il a été visé 776 contrats à titre définitif et 772 contrats à titre temporaire, au lieu de 841 visas définitifs et 1.115 visas temporaires en 1935.

STATISTIQUE DES VISAS DE CONTRATS DE TRAVAIL accordés au cours du 4^e trimestre 1936

NATIONALITÉS	CONTRATS DE TRAVAIL visés à titre définitif			CONTRATS DE TRAVAIL visés à titre temporaire			ENSEMBLE		
	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL
Français	61	83	144	67	16	83	128	99	227
Espagnols	7	7	14	15	15	30	22	7	29
Italiens	1	5	6	7	1	8	8	6	14
Portugais	2	»	2	»	»	»	2	»	2
Suisses	1	18	19	»	2	2	1	20	21
Autres nationalités.....	18	15	33	10	»	10	28	15	43
Total général.....	90	128	218	99	19	118	189	147	336

FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS SAVANTES DE L'AFRIQUE DU NORD

Le troisième congrès de la Fédération aura lieu à Constantine, la semaine après Pâques, qui tombe le 28 mars 1937.

Les communications devront se rapporter de préférence à Constantine et à sa région, mais cette suggestion n'est pas limitative.

De plus, les questions suivantes, dans le cadre de l'Afrique du Nord sont inscrites à l'ordre du jour du congrès :

L'habitation indigène ;
 Les industries indigènes ;
 Les coutumes indigènes ;
 Les niveaux de vie indigènes ;
 Les collections particulières de préhistoire, d'archéologie, d'art, d'iconographie ;
 Ainsi que toutes les questions relatives à la méthode et à l'organisation du travail scientifique.